maire, elles se rendraient de mutuels services : il y a place dans l'agriculture du Nord pour la betterave et pour la pomme de terre, comme il y a place pour les industries qui les mettent en œuvre.

Cultivateur nous-mêmes, nous soumettons ces quelques réflexions à l'appréciation de la culture, et, inspiré par le désir d'éveiller son attention, nous espérons qu'elle en retirera profit.

C. D'HEM.

NOUVELLES DU JOUR

Le cas de M. Rempler

Paris, 28 mars. — Il est absolument inexact que M. Rempler, juge d'instruction, soit atteint d'aliénation mentale.

L'impôt sur le revenu de la Commission du Budget

Paris, 28 mars.—S'il faut en croire le *Courrier du Soir*, la Commission du Budget persisterait dans son intention de provoquer, lundi ou mardi prochain, la discussion des voies et moyens qu'elle propose pour l'application de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement demanderait, dans ce cas, l'ajournement de la discussion, alléguant qu'il n'a pas eu le temps nécessaire de préparer le nouveau mécanisme d'application de cet impôt, et, par suite, de mettre la commission en mesure de « collaborer », ainsi que la *Chambre* en a exprimé le désir, dans l'ordre du jour Dron, avec le gouvernement.

Disons, à ce propos, que M. Doumer a fait savoir qu'il ne pourrait présenter ses nouvelles propositions à la Commission, avant le 25 avril.

Le projet de l'armée coloniale

Paris, 28 mars. — La commission de l'armée a entendu cet après-midi le ministre de la guerre sur son projet d'armée coloniale. Suivant l'exemple que lui ont donné ses collègues MM. Bourgeois et Doumer, M. Cavaignac a capitulé complètement. Il accepte les propositions de la commission et renonce aux dispositions qu'il avait inscrites dans son projet, laissant ainsi le 49e corps à sa destination spéciale, c'est-à-dire la garde de l'Algérie et de la Tunisie.

Nouvelles poursuites des 104 contre le directeur et les rédacteurs de la « France »

Paris, 28 mars. — Encore un procès motivé par la publication de la fausse liste des 104.

Sur la plainte de MM. Boissy d'Anglas et Aristide Boyer, députés, et de M. Germain Casse, ancien député, la cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui, les directeur, rédacteur en chef et rédacteurs de la *France*, impliqués dans cette affaire, à des peines variant de 8 jours à un mois de prison.

Une explosion dans une mine en Angleterre
Un tué, treize blessés

Londres, 28 mars. — Une explosion s'est produite, aujourd'hui, dans la mine de Meiros, près de Llantressant, pays de Galles.

Un homme a été tué, treize ont été blessés.

Un double naufrage. - 13 victimes

Brest, 28 mars. — La chaloupe *Notre-Dame-de-Bon-Voyage*, montée par 10 hommes et un canot de pêche, monté par 3 hommes, se sont perdus corps et bien, par suite de la tempête, dans les parages de l'île de Sein.

Fournitures d'armes allemandes à Ménélick

Rome, 28 mars. — On mande de Liége au *Courrier de Naples qu'il est prouvé que des maisons allemandes ont fourni des armes à Ménélick.*

M. Doumer et la commission du budget — Nouvelles modifications au projet d'impôt sur le revenu

Paris, 28 mars. — M. Doumer a écrit au président et au rapporteur de la commission du budget une lettre, dans laquelle il annonce qu'au cours de la discussion de l'impôt sur le revenu, il s'était produit certaines critiques dont le gouvernement était décidé à tenir compte.

Le ministre des finances les étudie actuellement et informera prochainement la commission des modifications qu'il a décidé, en conséquence, d'opérer dans son projet.

M. Doumer n'était pas encore convoqué, à midi, par la commission. Si la convocation lui parvient, il s'y rendra et fera une déclaration conforme à sa lettre.

Conseil des ministres

Paris, 28 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. BAIHAUT

Le ministre de l'intérieur a annoncé que le bénéfice de la loi sur la libération conditionnelle devait être accordé à M. Baihaut

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel M. Vacher, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est nommé premier président de la Cour de Riom, en remplacement de M. Gilles, qui conservera, sur sa demande, les fonctions de conseiller à Paris.

M. Rempler

Le *Matin* annonce que M. Rempler, le juge d'instruction auquel M. Ricard avait retiré, dans les circonstances que nous avons fait connaître en leur temps, le dossier des Chemins de fer du Sud, serait devenu subitement fou. Nous enregistrons sous les plus extrêmes réserves ce bruit, que rien n'est venu confirmer.

Le procès des 456 prêtres du Cantal
Condamnation d'un journal radical

Saint-Flour, 28 mars. — Le tribunal correctionnel de Saint-Flour a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des 456 ecclésiastiques contre M. Mathieu, directeur du journal radical la *Haute Auvergne*.

On se souvient que le ministère public avait conclu purement et simplement au rejet de la demande des ecclésiastiques et à l'acquittement de M. Mathieu.

Le tribunal n'a pas suivi le ministère public dans la thèse et a condamné le journal la *Haute Auvergne* pour injures à 16 fr. d'amende et un franc de dommages intérêts envers chacun des prêtres. Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion de ce jugement dans quatre journaux de Saint-Flour.

Le journal la *Haute Auvergne* est enfin condamné à la moitié des dépens.

Une alliance anglo-italienne

On mande de Rome qu'une alliance aurait été conclue entre l'Angleterre et l'Italie.

Les Italiens en Afrique

Rome, 28 mars. — On mande de Massaouah à la date du 27 mars :

« La situation générale est toujours la même. Un oscari prisonnier, échappé du camp ennemi, rapporte que environ 1,500 Italiens, dont une vingtaine d'officiers, sont prisonniers. Ils seraient acheminés vers Sokota. 600 autres prisonniers environ auraient été conduits dans le Semen. »

La révolte des Matabélés

Londres, 28 mars. — On mande de Buluwayo à la date d'hier :

Un combat a eu lieu entre les Matabélés et le corps formé par M. Selous, grand propriétaire anglais, dont la ferme a été pillée par les rebelles. Dans ce combat, M. Selous a perdu cinq hommes, mais a tué un grand nombre de Matabélés. Les rebellas ont brûlé un magasin et tué plusieurs habitants. On signale en grand nombre des assassinats horribles.

Le capitaine Spreckley, commandant des forces de Buluwayo, a battu les Matabélés en leur infligeant de grandes pertes. Les Anglais n'ont pu aucun tué. Il est maintenant hors de doute que la police indigène a excité à la révolte et a rejoint les rebelles avec 700 fusils et des munitions.

Les bruits les plus alarmants sont répandus dans Johannesburg. Les Anglais prétendent que ce sont les Boërs qui ont provoqué les troubles. La situation est extrêmement grave.

L'insurrection cubaine

Madrid, 28 mars. — Une dépêche de la Havane annonce que les insurgés ont attaqué la ville de Hoyo Colorado, à 25 kilomètres de la Havane, et ont brûlé plusieurs maisons. Ils ont été repoussés par la guerrille des volontaires Marie-Christine.

LA PUBLICITÉ

Par affiches on circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin.....

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

PÈLERINAGE NATIONAL BELGE
à Notre-Dame de Lourdes

27 avril — 5 mai

Le pèlerinage national belge du mois de mai à Lourdes prendra, dans son train de Gand, les voyageurs de Tourcoing et Roubaix, le 27 avril.

Départ de Tourcoing 10 heures 35 matin ; départ de Roubaix 10 h. 42 matin ; arrivée à Lourdes le 28, à 4 h. *30 soir.*

Pour le retour, départ de Lourdes le 4 mai à 9 h. 45 matin. Arrivée à Roubaix le 5 avant midi.

Ce train est à marche très rapide ; des arrêts nombreux et très *importants ont été ménagés en route*, surtout pour les repas aux heures convenables. Trajet sans changement de voitures depuis Roubaix jusqu'à Lourdes et vice-versâ.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à Mlle Maria Besnard, 73, rue Boucher-de-Perthes, à Roubaix.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES. — Nous avons exprimé notre pensée sur l'attitude qu'avait cru devoir prendre la *Croix du Nord*. N'ayant rien à ajouter ni rien à retrancher à notre article de mardi, nous n'avons pas jugé devoir nous arrêter à ce que ce journal nous a dit cette semaine. Cela n'avait, d'ailleurs, aucune portée nouvelle, aucune importance.

Nous savons que l'entente est entière, absolue entre le bureau de l'*Union sociale et patriotique* et les bureaux des groupements politiques de gauche et de droite, unis contre le collectivisme internationaliste.

La discipline s'impose donc à tous désormais.

A. R.

Protestations de la Chambre de Commerce contre le projet d'emplacement du Nouvel Hôtel des Postes.— La Chambre de Commerce de Roubaix vient d'adresser des lettres de protestation contre le projet d'emplacement du Nouvel Hôtel des Postes, au Directeur des Postes du Nord, à Lille, au Ministre des Postes et Télégraphes, et au Maire de Roubaix.

Voici d'abord le texte de la lettre envoyée au Directeur départemental des Postes :

Roubaix, 26 mars 1896.

« A M. le Directeur des Postes du Nord, à Lille,

Monsieur le Directeur,

« J'ai donné à mes collègues de la Chambre de commerce, dans notre séance d'hier soir, la communication qui m'a été faite il y a quelques jours au sujet de dispositions prises par votre administration pour l'établissement de l'Hôtel des Postes, à l'angle des rues Mimerel et du Grand-Chemin.

» La Chambre de commerce de Roubaix, comme vous le pensez bien, n'a pas laissé de se préoccuper de cette question si importante et, à l'instigation de M. le ministre en visite à Roubaix, elle s'est entendue avec l'administration municipale qui a bien voulu mettre à l'étude le projet d'un ensemble de constructions à élever à front de la Grand'Place et comprenant un Hôtel des Postes. Les grandes lignes de ce projet sont même conçues.

» Aussi la Chambre de commerce a-t-elle marqué son étonnement en apprenant les dispositions prises, en dehors de son intervention, pour établir la Poste sur un emplacement éloigné du centre et dans le sens contraire qui, au lieu de la maintenir au cœur de l'agglomération, la rapproche de la limite du territoire vers le Blanc-Seau. Le sens opposé lui eût paru moins regrettable.

» Je ne puis donc que vous faire part de la pénible impression que la Chambre de commerce a ressentie à cette communication. Elle ne trouve ni convenable ni assez central l'emplacement désigné, et en ce qui peu la concerner, elle croit devoir s'élever, au nom des intérêts considérables qu'elle représente, contre les dispositions prises pour le tranfert de l'Hôtel des Postes dans la rue Mimerel. La Chambre me charge de faire en ce sens une démarche auprès de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

» Veuillez agréer, etc.

» JULIEN LAGACHE. »

Le ministre des Postes et Télégraphes a reçu la lettre que voici :

» Roubaix, 26 mars 1896.

» *A Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

» Monsieur le Ministre,

» Nous venons d'apprendre que des dispositions sont prises par la Direction du Nord pour l'établissement de l'Hôtel des Postes de Roubaix, à l'angle des rues Mimerel et du Grand-Chemin.

» La Chambre de commerce n'a pas laissé de se préoccuper vivement de cette question si importante et, à l'instigation de votre prédécesseur en visite à Roubaix, elle s'est entendue avec l'Administration municipale qui a bien voulu mettre à l'étude le projet d'un ensemble de constructions à élever à front de la Grande Place et comprenant un Hôtel des Postes. Aussi a-t-elle marqué son étonnement en apprenant le dessein, conçu en dehors de son intervention, d'établir la Poste sur un emplacement éloigné du centre et dans le sens contraire qui, au lieu de la maintenir au cœur de l'agglomération, la rapproche de la limite du territoire.

» La Chambre me charge, Monsieur le ministre, de vous faire part de la pénible impression qu'elle a ressentie à cette communication. Elle ne trouve ni convenable, ni assez central l'emplacement désigné et, en ce qui peut la concerner, elle croit devoir vous témoigner tous ses regrets au sujet des dispositions prises pour le transfert de l'Hôtel des Postes.

» Elle a recours à vous, Monsieur le ministre, et, en son nom, je viens vous prier de ne pas permettre la réalisation d'un projet aussi préjudiciable aux intérêts considérables qu'elle représente.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le Président,*
» JULIEN LAGACHE. »

Voici enfin la lettre remise au maire de Roubaix :

« Roubaix, 28 mars 1896.

» *A Monsieur le Maire de la Ville de Roubaix.*

» Monsieur le Maire,

» Quand m'est parvenue la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 24 du mois courant, au sujet du projet d'ensemble comprenant, entre autres constructions, celle d'un Hôtel des Postes, je venais de recevoir de la Direction des Postes et des Télégraphes du Nord l'avis verbal que des dispositions étaient prises par cette administration pour l'établissement de l'Hôtel des Postes à l'angle des rues Mimerel et du Grand Chemin, et j'avais fait convoquer d'urgence mes collègues pour leur soumettre cette communication.

» La Chambre de Commerce n'a pas caché son profond étonnement en apprenant les dispositions prises, en dehors de son intervention, pour établir la Poste sur un emplacement éloigné du centre et surtout étoigné dans un sens contraire qui, au lieu de la maintenir au cœur de l'agglomération, la reporte vers la limite du territoire. Au nom des intérêts considérables qu'elle représente, la Chambre s'est élevée contre le tranfert de l'Hôtel des Postes dans la rue Mimerel, et elle m'a chargé de faire en ce sens toutes les démarches nécessaires pour empêcher l'exécution d'un dessein dont la seule annonce a causé dans toute la ville une vive émotion.

» On ne peut s'empêcher de regretter profondément, Monsieur le Maire, que des mesures n'aient pas été prises assez à temps, en vue de s'assurer d'un emplacement convenable pour la Poste au centre de la ville, de regretter surtout qu'une simple question d'expropriation ait arrêté votre administration dans la poursuite d'un projet d'ensemble dont elle a fait étudier les grandes lignes et qui eût compris l'Hôtel des Postes au grand avantage de toute la population.

» Quoiqu'il en soit, le moment est critique. La Chambre de Commerce estimant que la Municipalité ne saurait se désintéresser d'une question aussi importante et aussi compromise, vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien joindre vos efforts aux siens pour détourner l'administration de la Poste du dessein de transférer son Hôtel central loin du cœur de la ville.

» Veuillez agréer, etc.

J. L.

La police à Roubaix. — Nous avons publié, hier, un important mouvement dans les commissariats de police de Tourcoing, Croix, Wattrelos et Roncq. Certes, il nous est agréable de féliciter M. Rouillé, commissaire central à Tourcoing, qui vient d'être élevé sur place à la première classe de son grade; nous applaudissons aussi à l'élévation à la 2e classe, des commissariats de cette ville, ainsi qu'à la création d'un nouvel emploi de commissaire de police. Ls politique et M. Dron ne sont pas, dit-on, étrangers à tout cela.

Mais ne pourrait-on songer aussi à Roubaix ?

A Roubaix, qui ne compte actuellement pas moins de 125.000 habitants, — peut-être les opérations du recensement en accuseront-ils davantage,— il n'existe qu'un seul commissaire de police de plus qu'à Tourcoing, ville de 70.000 âmes à peine, et assurément moins agitée que Roubaix.

Rien que les 3e et 4e arrondissements de Roubaix comptent, à eux seuls, autant d'habitants que Tourcoing-ville.

Et nous sommes une ville frontière, où les vols et les crimes qui se multiplient, restent souvent impunis, grâce à cette situation, et surtout grâce, il faut le constater, à l'insuffisance du personnel de la police.

D'après les règlements en vigueur, il doit y avoir un commissaire de police par 10,000 habitants. Si ces règlements étaient observés, la ville de Roubaix devrait posséder treize commissaires : elle n'en compte que quatre, plus un commissaire central...

Quant au nombre d'agents, n'est-il pas aussi trop restreint ?

Il y a à Roubaix : 93 agents en uniforme, dont 1 inspecteur, 2 sous inspecteurs, 4 brigadiers de 1re classe, 2 brigadiers de 3e classe, 5 sous-brigadiers, 22 sergents de ville de 1re classe, 25 de 2e et stagiaires, 2 gardes champêtres, 2 gardiens du cimetière, et 2 gardiens du Parc Barbieux.

Le service de la sûreté comprend : 1 inspecteur, 1 brigadier et 14 agents.

Dans ces conditions, le service de la police ne peut être que défectueux, surtout la nuit.

Et malgré cela, les agents sont très souvent chargés de services supplémentaires, en dehors de leurs attributions : c'est ainsi qu'ils ont été astreints à faire, pendant toute la semaine, la distribution des feuilles pour le recensement de la population.

Pendant ce temps, MM. les commissaires de police sont restés, pour ainsi dire, sans auxiliaires, et — nous garantissons l'authenticité de ce fait — ils ont dû eux-mêmes, les plus d'une fois, faire le service de leur planton, pour aller porter des plis au commissariat central !

Les malfaiteurs et gens sans aveu, qui connaissent cet état de choses, en profitent, pour dévaliser les maisons, sauter à la gorge des passants attardés, et assassiner même les enfants, sûrs ou à peu près qu'ils sont de l'impunité.

La population, qui paie de lourds impôts, prétend être mieux gardée.

Ne pourrait-on lui accorder, à elle qui a droit à treize commissaires de police, deux de ces magistrats, en plus des quatre déjà en fonction ? Et la ville ferait-elle un mauvais emploi de l'argent des contribuables, en augmentant le nombre des sergents de ville ?

Postes et télégraphes de Roubaix. — *Bureau de la Fosse-aux-Chênes.* — Nous avons donné le mouvement des postes et télégraphes de Roubaix, pendant l'année 1895, pour le bureau central, rue Nain et le bureau de Ste-Elisabeth, rue Pierre-de-Roubaix.

Voici maintenant les renseignements concernant le bureau de la Fosse-aux-Chênes, rue de la Fosse-aux-Chênes, 66, ouvert au public depuis le 16 juin 1895.

Le personnel du bureau comprend un receveur, M. Trabac, ayant sous ses ordres six dames et trois facteurs du télégraphe.

Le guichet postal est ouvert, l'été, du 1er mars au 31 octobre, de sept heures du matin à neuf heures du soir; l'hiver, du 1er novembre au 28 février, de huit heures du matin à neuf heures du soir. Il est fermé à quatre heures du soir les dimanches et fêtes légales.

Le guichet télégraphique est ouvert, en été, de sept heures du matin à neuf heures du soir et, en hiver, de huit heures du matin à neuf heures du soir.

La dernière levée de la boîte a lieu à 8 h. 40 pour Lille, Tourcoing, ligne d'Erquelines à Paris, Lille à Calais et Roubaix, à 9 h. 45 pour Lille, Roubaix, passe-Lille, Tourcoing, à 11 h. 30 pour toutes destinations.

3 h. 20, Lille, Croubaix, Tourcoing, ville gare ; 5 h. 30, Roubaix, Erquelines à Paris, Maubeuge à Busigny.

7 h. 50, Lille à Paris, Roubaix ; 9 h. 10, pour toutes les destinations.

Le bureau de Roubaix-Fosse-aux-Chênes ne fait pas de distributions, ni de levées de boîtes.

Il est parti, chaque jour, une moyenne de 1.900, soit depuis le 16 juin au 31 décembre 1895, un total d'environ 376.800 objets de correspondance de toute nature.

Le montant des mandats français, émis au bureau de la Fosse-aux-Chênes, a été de 52.860 fr. 13; des mandats étrangers, 13.478 fr. 42; au total, 66.338 fr. 57.

La vente des timbres postes a produit une somme de 40.000 fr. 53.

Il a été payé en 1895, 29 777 fr. 81 de mandats français et 8.748 fr. 77 de mandats étrangers; soit pour le total des payements 38.486 fr. 58.

CAISSE D'ÉPARGE POSTALE. — Le nombre des livrets délivrés depuis le 16 juin jusqu'au 31 décembre 1895 est de 69; le montant des sommes reçues, pendant la même période s'est élevé à 27.353 fr. 07 et les sommes remboursées à 11.612 fr. 46.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. — Le nombre des dépêches expédiées, non comprises les officielles, est de 3,506, celles reçues 8,413; le produit des dépêches envoyées s'est élevé 3,570 fr. 85.

Le produit total des postes et télégraphes, pour le bureau de Roubaix Fosse-aux Chênes, du 16 juin au 31 décembre 1895, s'est élevé à 46,465 fr. 71.

Il est bon de faire remarquer qu'il n'y a pas encore de cabine téléphonique au bureau de la Fosse-aux-Chênes.

Voici maintenant la récapitulation des recettes pour les trois bureaux de Roubaix : bureau central : 857,031 fr. 24; bureau de Sainte-Elisabeth : 53,438 fr. 51; bureau de la Fosse-aux-Chênes : 46,465 fr. 71; soit un total de : 956,956 fr. 46.

La dernière conférence de la Société de Géographie. — La section roubaisienne de la société de géographie de Lille, a donné, samedi soir, sa huitième et dernière conférence, devant un public assez nombreux, malgré le mauvais temps.

M. Henry Bossut, président, présente le conférencier, M. Merchier, secrétaire général de la Société de géographie de Lille et le remercie, au nom du comité de Roubaix d'avoir prêté son concours pour terminer la série des conférences.

M. Merchier expose que c'est une leçon qu'il va « infliger » à ses auditeurs en leur parlant de cette terre d'Afrique, que les puissances européennes se disputent; il montre qu'à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc, au Nord, correspond une région absolument semblable au sud : le pays du Cap; il fait une description imagée de l'Afrique dont il énumère les peuplades diverses.

En 1652, les Hollandais vont s'installer près de la ville du Cap; des protestants français, après la révocation de l'Edit de Nantes, viennent augmenter leur nombre, et la colonie devient florissante; puis, gênés par l'intrusion des Anglais, une bonne partie des Hollandais émigrent au bord de l'Océan Indien d'abord, puis dans l'intérieur du pays, au Transvaal, où ils deviennent les Boers.

Le conférencier montre combien cette région du Cap se développe; on y cultive le blé, la vigne; on a domestiqué les girafes et les autruches; on y pratique l'élevage des moutons; de l'intérieur du sol, on extrait le diamant, les minerais et la houille.

Du Cap, l'action des Anglais s'étend dans tout le Sud africain où ils font tâche d'huile, entourant, par les pays placés sous leur domination, la république des Boers.

M. Merchier refait l'historique de cette aventure du Transvaal, dont l'Angleterre n'est pas sortie victorieuse ; il montre comment la découverte des mines d'or a fait éclore une ville comme Johanësburg et comment les Boers, les laboureurs-soldats, ont su résister aux Anglais et garder leur autonomie.

Comme conclusion de cette leçon qui a été très applaudie, le conférencier dit que la force ne prime pas toujours le droit, que la justice immanente existe pour les peuples et qu'il n'en veut pour exemple que les nègres Ethiopiens et les Boers défendant leur indépendance et y réussissant.

N'est ce pas réconfortant de voir que cette maxime révoltante se changera en celle-ci : le droit prime la force.

Les Fourneaux économiques de Roubaix. — Les Fourneaux économiques de Roubaix sont restés ouverts, du 2 janvier au 7 mars 1896.

Il a été distribué 716 cartes d'admission, savoir : rue Saint-Vincent-de-Paul, 169 familles, représentant 965 personnes ; rue des Fossés, 215 familles, représentant 1.494 personnes ; rue Terneaux, 150 familles, représentant 763 personnes ; rue des Arts, 132 familles, représentant 823 personnes.

La viande a été payée à raison de 1 fr. 40 le kilog; les pommes de terre à 6 fr. 96 les 100 kilog. ; les haricots à 21 fr. 58 l'hect.; la morue, à 0 fr. 64 le kilog; les harengs blancs, à 4 fr. 83 le baril; les œufs, à 70 fr. 80 le mille.

Il a été consommé au fourneau de la rue Saint-Vincent : 1,356 kilog. de viande ; 1,000 kilog de pommes de terre; 8 hectolitres de haricots ; 7 hectolitres de pois verts ; 25 kilog. 100 de morue ; 850 harengs saurs ; 12 barils de harengs blancs ; 7,500 œufs ; 2,400 kilogs de charbon et pour 44 fr. 40 de bois, coke, copeaux.

Rue des Fossés : 3.085 kilog. de viande ; 950 kilog. de pommes de terre ; 24 hect. 50 de haricots ; 9 hect. 20 de pois verts ; 25 kilog. 100 de morue ; 1,025 harengs saurs; 9 barils de harengs blancs : 7,550 œufs ; 3,860 kilog. de charbon et pour 94 fr. 50 de bois, coke et copeaux.

Rue Terneaux : 1282 kilog. de viande ; 800 kilog. de pommes de terres ; 7 hect. de haricots : 7 hect. de pois verts ; 25 kilog. 100 de morue ; 825 harengs saurs ; 8 barils de harengs blancs ; 6.780 œufs ; 3.420 kilog. de charbon : 58 fr. 50 de coke, bois et copeaux.

Rue des Arts : 1.901 kilog. de viande ; 990 kilog. de pommes de terre ; 8 hect. de haricots ; 6 hect. 80 de pois verts ; 25 kilog. 100 de morue ; 700 harengs saurs ; 8 barils de harengs blancs ; 6.480 œufs ; 2.000 kilog. de charbon ; 61 63 fr. 50 de bois cok, copeaux.

Les dépenses de toute nature se sont élevées à 18.019 fr. 89 dont 15.343 fr. 36 pour les denrées, 632 fr. 61 pour le chauffage, 103 fr. 48 pour les fournitures d'entretien, 3.053 fr. 05 pour les salaires du personnel, 67 fr. 70 pour le remboursement de bons.

Les recettes effectuées s'élèvent à 6,628 fr. 35, se décomposant ainsi : produit des fourneaux, 6,473 fr. 35; vente de bons au public, 155 fr.

La perte sur les denrées est de 9,005 fr. 68 ou 37,79 0/0; la somme payée au personnel est de 2,053 fr. 65, soit 13,17 0/0.

Enfin la perte totale sur l'ensemble du service s'élève à 11,391 fr. 34 ou 63,71 0/0.

Une ingénieuse invention. — C'est un talent très appréclé, pour un artisan, que de rendre solides, élégants et légers à la fois, les objets de sa fabrication. Dans le costume, la chaussure, on le sait, tient une place importante. Etre bien chaussé peut être un point capital, surtout pour les personnes qui marchent beaucoup. Depuis longtemps, le grand cordonnier de la rue Pierre-Motte, M. Boucau, est reconnu pour ses créations de chaussures, qui sont des types d'intelligente confection, et d'élégante tournure. Rien d'étonnant à cela : M. Boucau a suivi, pendant plusieurs années, des cours spéciaux, à Paris, et il y a trouvé le secret d' « habiller », avec un art parfait, les pieds même les moins bien conformés.

Mais où l'esprit d'initiative de M. Boucau s'est le mieux révélé, c'est dans la confection d'une chaussure spéciale aux cyclistes. Il a pris un brevet d'invention pour le *Boucau-cyclist*, qui a obtenu, non seulement à Roubaix, mais à Paris, et dans toute la France, et même en Belgique, le plus grand succès. Cette chaussure, faite d'une seule pièce de cuir, assemblée à la plante du pied, à un talon, et à une demi-semelle on talin, et laissant une solution de continuité entre ces deux dernières parties, donne une meilleure adhérence à la pédale, et rend plus faciles les mouvements d'inflexion du pied.

Toute mignonne, cette chaussure de vélocipédiste, en même temps qu'elle est d'une très grande commodité, a un aspect gracieux qui cadre bien avec les costumes légers et élégants de nos vélocemen.

Mais M. Boucau devait trouver mieux encore. Par suite de différentes expériences et essais, le nouveau système de pédale à griffes employé actuellement dans la vélocipédie, produit dans le patin du *Boucau-Cyclist*, des marques qui, se creusant par le frottement continu de ces griffes, gênent la marche, et ôtent de la force aux vélocemen.

M. Boucau a vite trouvé le remède à cet inconvénient, qui se reproduit avec n'importe quelle chaussure. Il applique, de l'extrémité du talon au bout de la semelle, une feuille d'acier qui, flexible en tous sens, laisse, au *Boucau-Cyclist*, toute sa souplesse primitive et empêche la chaussure de se déformer; son ressort élastique, ne laissant aucune trace des mouvements flexibles du pied, conserve l'intérieur uni.

Cette semelle d'acier est placée sur la première semelle intérieure et entièrement recouverte par la tige. Elle se trouve ainsi posée de façon à donner une extrême résistance au soulier.

Les cyclistes, si nombreux dans notre région, apprécieront toute l'importance de cette ingénieuse combinaison, qui leur permettra de donner plus de force à la pression du pied sur la pédale, tout en diminuant considérablement la fatigue.

Cette chaussure sera le grand succès de cette saison pour tous les vélocemen, aussi bien pour les professionnels, que pour les simples amateurs. Et, dans la prochaine grande course vélocipédique Paris-Roubaix, le nouveau *Boucau Cyclist*, on ne peut en douter, fera merveille.

Le travail des femmes et des enfants. — La Cour de cassation examine en ce moment une question intéressant le travail dans les ateliers et manufactures, à la suite du pourvoi formé contre un jugement du tribunal de simple police de Roubaix.

La loi de 1892 sur le travail des femmes et des mineurs prescrit l'adoption de certaines précautions et dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels.

Tout accident survenu faute d'avoir pris ces précautions permet de poursuivre l'industriel en contravention, sans qu'il soit nécessaire, pour que cette contravention existe, qu'il y ait eu mise en demeure préalable de la part des inspecteurs du travail, de se conformer aux prescriptions de la loi.

La loi de 1893, plus générale, sur le travail des hommes exige, au contraire, cette mise en demeure préalable.

Or, à la suite d'un accident arrivé à un enfant, dans le maniement d'un ascenseur, à Roubaix, l'industriel qui employait cet enfant fut poursuivi en simple police. Il y plaida qu'il n'y avait pas eu contravention, parce qu'il n'y avait pas eu de mise en demeure préable, soutenant que la loi de 1893 prescrivait, à raison de ces termes généraux, cette mise en demeure, dans tous les cas, qu'il s'agit de femmes, d'enfants ou d'hommes. Le juge de police lui donna raison.

Sur le pourvoi du ministère public, la Cour de cassation est appelée à juger si la loi de 1893 a abrogé, sur ce point, la loi de 1892, comme le prétend le patron, poursuivi, et, avec lui, l'Association des industriels du Nord.

La chambre criminelle de la Cour de cassation a jugé que la constatation et la répression des contraventions à la loi de 1892 sur le travail des femmes et des mineurs, en ce qui concerne les mesures d'hygiène et de sécurité dans les ateliers et manufactures, peuvent avoir lieu sans avoir été précédées d'une mise en demeure au patron ou chef d'industrie.

En conséquence, elle a cassé le jugement du tribunal de simple police de Roubaix qui, dans l'espèce, avait décidé le contraire en s'appuyant sur les dispositions générales de la loi de 1893 sur le travail des hommes, relativement à l'obligation de la mise en demeure préalable.

Ces dispositions, d'après l'arrêt, n'ont point abrogé celles de la loi de 1892.

La « Maison du Tapis ». — Tous les Roubaisiens connaissent le magnifique magasin de la rue du Vieil-Abreuvoir. On s'arrête à plaisir, devant cet ensemble merveilleux de tapis de toutes dimensions, et de nuances si variées et si heureusement comprises, que M. Eugène Dujardin, un fin connaisseur, a rassemblées là avec un goût vraiment artistique.

La vogue de cette maison va sans cesse en grandissant, et c'est justice. Elle a pris pour devise : « Toujours mieux ». C'est pourquoi, aux tapis et aux linoléums, par lesquels elle avait débuté, elle vient d'ajouter l'ameublement complet. Un professionnel, très-entendu, s'occupe spécialement de cette partie si importante de la décoration. La maison est outillée de façon à pouvoir satisfaire la clientèle, tout aussi bien que les premières maisons d'ameublement de Paris : elle fait l'installation complète des salons, salles à manger, chambres et vérandahs. Elle étudie, sur place, à la demande des clients, tous les projets, fournissant, à l'appui, dessins et devis.

Les personnes, qui veulent rendre leur intérieur attrayant, sans beaucoup dépenser, peuvent s'adresser en toute sécurité, rue du Vieil-Abreuvoir. L'élégance, la fraîcheur et la solidité de tous les articles mis en vente, et le soin apporté dans les installations à domicile sont des garanties suffisantes pour décider les plus hésitants à s'adresser *à la Maison du Tapis*.

Les autorisations à bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. E. Penet, deux maisons, rue de Maubeuge, rue Jouffroy; Boutry, quatre maisons, rue du Fresnoy; Mulle-Watteau, deux maisons, rues de Remiremont et d'Epinal; Mlle Duvivier, une maison, rue des Sept-Ponts; C. Picavet, une maison, rue Decrême; M. Lampe, cinq maisons; rue Montgolfier; J. Vanschoorisse, une maison, rue Pierre Motte; H. Bouckenooghe, une maison, rue Jouffroy; abbé Delesalle, un patronage, chemin d'Hem; Huet et Cie, magasin, rue Bernard; E. Delattre, deux maisons, rue Hoche; J. Nauwnick, une maison, rue de l'Ommelet; J. Ducatteau, mur de clôture, rues de Lorraine et des Vosges; A. Vancaeneghem, trois maisons, rue Boucher de Perthes; Laverchère sœurs, une maison, rue de la Gare; E. Capizazi, une maison, rue de Lille; Mme veuve Quinlan, une maison, rue Voltaire; MM. Delcambre et Catteau, deux maisons, rue de Maubeuge; J. Wack, une maison, rue du Bon Rasoir.

Vous aimez les fleurs et vous avez raison, elles donnent à l'appartement la vie, la fraîcheur et un air de confort.

On ne peut voir des fleurs dans une maison sans penser qu'une femme est là qui veille au foyer et l'orne avec goût. Mais si toutes les femmes aiment des fleurs, toutes n'ont pas appris l'horticulture et la maison se prête moins que la serre à la conservation des plantes.

Le moyen le plus économique est de prendre un abonnement, la maison Calier-Relof, rue de la Gare, s'occupe à très bon marché de la décoration des appartements.

Avez-vous une réunion, un dîner, on vous apporte de jolies corbeilles de fleurs.

Avez-vous des plantes délicates ? On les soigne, on les remplace par d'autres.

M. Calier s'occupe aussi des entreprises de jardin et livre à des prix exceptionnels des fleurs pour les parterres.

A partir du 1er avril il mettra en vente une collection superbe de boutures de chrysanthèmes.

L'œuvre de la Bouchée de pain. — Don d'un anonyme, 25 francs.

Le comité prie les personnes chargées de listes et de carnets de souscription de bien vouloir en activer la rentrée. Un dernier effort et le tirage pourra se faire promptement. Le comité se réunira très prochainement pour en fixer la date. Avis aux retardataires.

Chapelle des Carmélites. — Dimanche 29 mars, réunion des associés de l'archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du saint-jour du dimanche.

Salut solennel à cinq heures, sermon, amende honorable.

Indulgence plénière pour les associés aux conditions ordinaires.

Une grève d'hommes de peine, au peignage Vinchon. — La grève des hommes de peine du peignage Vinchon, rue Marquisat, peut être désormais considérée comme terminée.

Dans la matinée de samedi, les grévistes s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville, où ils ont eu une entrevue avec M. Henri Carrette, maire. La question de l'arbitrage a été discutée, mais aucune résolution n'a été prise.

Dans l'après-midi, tous les grévistes, sauf dix, qui ont été remplacés, ont repris le travail.

Au « Napoléon. » — La bonne coupe d'un vêtement, le soin apporté à sa confection sont des qualités appréciées par toute personne élégante. Un costume, quelque soit le prix du tissu employé, n'a, pour ainsi dire, pas de valeur, si on ne lui a donné cette tournure, ce chic dont certaines maisons ont le secret. Les Roubaisiens peuvent s'adresser, en toute sécurité, s'ils veulent, à ce point de vue, obtenir satisfaction, au nouveau magasin de confections installé 46, rue Pauvrée, au « Napoléon. » Il y a là un choix considérable de vêtements pour les bourses les plus modestes, comme pour les personnes les plus fortunées.

A côté des confections, notons les vêtements sur mesure, pour lesquels on trouvera les tissus dernière genre. La maison a aussi, pour spécialité, les vêtements de deuil, qu'elle livre en 24 heures.

Le chef de l'établissement, M. Vanderplancke, n'a rien négligé pour mettre sa maison à la hauteur des principales maisons de Paris. Il s'est assuré des coupeurs et ouvriers qui sortent des ateliers les mieux réputés.

Aussi les Roubaisiens ne peuvent manquer de se rendre en foule, 46, rue Pauvrée, au *Napoléon*.

Le groupe scolaire de la rue d'Oran. — Un décret présidentiel, en date du 14 mars, déclare d'utilité publique la construction d'un groupe scolaire, rue d'Oran, à Roubaix. Les travaux, évalués à 380,000 francs, seront mis très prochain